



Conseil d'administration du 3 mai 2018

## Rapport du chef d'établissement sur le compte financier Exercice 2017

Lycée François Villon  
16, avenue Marc Sangnier  
75014 PARIS

Dossier suivi par  
Olivier GALTIER  
Téléphone :  
01 53 90 25 00  
Télécopie :  
01 53 90 25 10  
Courriel :  
int.0750690t@ac-paris.fr  
Site :  
<http://college-francois-villon.scola.ac-paris.fr/>

### Introduction

Le compte financier est le bilan de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire la réalisation du projet de budget voté par le conseil d'administration (CA) avec toutes les modifications apportées à ce budget initial en cours d'année (décisions budgétaires modificatives – DBM – votées en CA, DBM pour information).

Le budget de la cité scolaire François Villon est composé du budget du lycée et de celui du collège. De même que chacun des budgets doit être voté séparément par le conseil d'administration de chaque établissement, de même chaque établissement produit son propre compte financier et le présente en CA.

L'agence comptable François Villon a été dissoute le 30 avril 2014, la cité scolaire est désormais rattachée à l'agence comptable du lycée Lavoisier (Paris, 5e).

Le compte financier 2017 vous est présenté selon le nouveau cadre budgétaire et comptable, cadre mis en place depuis 2012. Ce nouveau cadre budgétaire inclut, en section de fonctionnement, trois services généraux : Activités Pédagogiques (AP), Vie de l'Élève (VE), Administration et Logistique (ALO) et deux services spéciaux : Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) et Service des Bourses Nationales (SBN).

Depuis la mise en place du nouveau cadre budgétaire et comptable (réforme NCBC en 2012), un système de codes « activités » permet aux membres du CA d'avoir connaissance de l'origine des financements et aux tutelles de s'assurer de la bonne imputation des dépenses et des recettes.

Il existe trois codes :

- Le code « 0 » renvoie aux ressources propres (exemples : location de salles, participation des familles à un voyage).
- Le code « 1 » signifie financement par l'État (exemple : « 13COR » pour les carnets de correspondance). Dans la codification établie par l'État, le deuxième chiffre précise l'origine des crédits : le « 3 » concerne les crédits pédagogiques (programme 141), le « 6 », la « vie de l'élève » (programme 230).
- Le code « 2 » signifie financement par la collectivité de rattachement, la Région Île-de-France.

Quoique versée par la collectivité de rattachement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'est pas précédée du chiffre « 2 » (comme le sont les ressources affectées financées par la Région) car elle ne fait pas l'objet d'un suivi après le 31 décembre de l'année en cours. Les reliquats de crédits retombent dans le fonds de roulement (au même titre que les ressources propres). Au contraire, un crédit fléché (tel que « 2MS » pour la subvention « Manuels scolaires » de la Région) voit son solde reporté en année N+1 en compte de classe 4. Ainsi, les bailleurs de fonds peuvent continuer à suivre son utilisation d'un exercice à l'autre et, éventuellement, demander son reversement.

### 1. Résultat de l'exercice :

L'exécution du budget 2017 présente le résultat suivant :

<b>Recettes nettes</b>	<b>1.142.723,92 €</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>1.014.311,35 €</b>
<b>Résultat</b>	<b><u>128.412,57 €</u></b>



2/6

### 1.1 : Résultat des services généraux

Recettes nettes	833.615,67 €
Dépenses nettes	741.859,96 €
Résultat	91.755,71 €

Le résultat excédentaire des services généraux s'explique principalement par le reliquat du service Administration et Logistique ; secondairement, par le reliquat du service Activités Pédagogiques. Le résultat des services généraux doit en effet être décomposé comme suit :

Activités Pédagogiques	9.519,90 €
Vie de l'Élève	00,00 €
Administration et Logistique	82.235,81 €
Résultat	91.755,71 €

Rappelons que nous avons voté un prélèvement sur le fonds de roulement (**200.000,00€**, dont 15.000,00€ pour le service AP et 185.000,00€ pour le service ALO) au cours de l'exercice 2017. L'excédent du service ALO s'explique essentiellement par le fait que nous n'avons pas utilisé les 85.000,00€ de provision pour risques (contentieux Photocopieurs).

Quant au service AP, malgré l'utilisation des 5.000,00 € par le CDI, il y a un reliquat important qui provient des dépenses pédagogiques.

Nous analysons plus loin le détail de ces services.

### 1.2 : Résultat des services spéciaux

Recettes nettes	309.108,25 €
Dépenses nettes	272.451,39 €
Résultat	36.656,86 €

Le Service des Bourses Nationales est nécessairement à l'équilibre (recettes = dépenses), puisque le lycée reverse aux familles le montant des bourses qu'il reçoit du rectorat.

Le Service de Restauration et d'Hébergement est excédentaire. D'une part, le reversement effectué par le lycée Louis Armand a augmenté nos recettes sans que nous ayons de réelle visibilité à court terme, ce qui implique un décalage relativement important entre les dépenses et les recettes.

D'autre part, les deux collectivités territoriales auxquelles nous sommes liés (le Département de Paris pour le collège Villon, la Région Île-de-France pour le lycée) ont procédé en cours d'année 2017 à une réforme importante de la tarification (en fonction des quotients familiaux) et des versements au titre des tarifs bas. Cette réforme a eu un impact particulièrement fort sur les recettes du collège par rapport aux moyennes des années passées.

Enfin, concernant les opérations en capital, celles-ci sont à l'équilibre (recettes = dépenses) parce que les investissements (c'est-à-dire l'achat de biens dont la valeur unitaire est supérieure à 800,00€ hors taxes) de l'exercice 2017 ont été effectués grâce à des subventions. Il n'en est pas de même pour les amortissements des biens immobilisés lors des exercices précédents et comptabilisés dans le service ALO (domaine « Opérations spécifiques » en recettes et en dépenses), où les mandats d'amortissements sont « neutralisés » par des recettes d'amortissements (correspondant aux subventions reçues au moment de l'achat desdits biens) uniquement pour une partie d'entre eux (32.900,72€ compensés, 7.379,74€ non compensés – les 7.379,74€ correspondant à l'amortissement des biens achetés sur fonds propres dans les années passées). Il s'agit là d'opérations pour ordre qui n'ont aucun impact sur le fonds de roulement du lycée.



3/6

### 1.3 : Affectation du résultat

Le résultat de cet exercice est donc excédentaire pour un montant de **128.412,57€**.  
Étant donné que le lycée François Villon gère la restauration, nous proposons l'affectation suivante :

SRH	30.000,00€
Service général	98.412,57€
Total	128.412,57€

Les 6.656,86€ du SRH affectés au service général pourront être utilisés pour des travaux en cuisine et dans les salles de restauration.

### 1.4 : Situation du fonds de roulement

Au 31 décembre 2016, le fonds de roulement était de 288.863,35€.

Après affectation du résultat de l'exercice 2017, le fonds de roulement sera de 424.655,66€.

Ce chiffre s'explique ainsi : 288.863,35€ (FdR au 31/12/2016) + 128.412,57€ (résultat 2017) + 7.379,74€ (amortissements non neutralisés).

## 1. Analyse par service :

### 2.1 : Point liminaire sur les recettes

Étant donné que le lycée François Villon est support de la cité scolaire et que les services d'intendance, d'entretien et de maintenance sont communs au collège et au lycée, il est convenu d'ajouter à la dotation régionale un reversement de la dotation ALO du collège François Villon, ainsi que toutes les ressources propres liées à la location de salles ou de locaux (GRETA notamment).

Ces recettes sont suivies principalement au service ALO, mais une partie vient abonder le service AP pour la participation du lycée aux voyages scolaires.

Les ressources propres sont en légère baisse par rapport à l'exercice 2016 (baisse qui va s'aggraver et se stabiliser en 2018) parce que nous avons dû libérer certains locaux pour accueillir le lycée Louis Armand : ainsi, à partir de l'été 2017, nous avons perdu les ressources liées à CHEF (Centre Hôtelier Emploi Formation), environ 13.000,00€ par an et, depuis 2016, le GRETA M2S (Métiers de la Santé et du Social), environ 31.000,00€ par an (très partiellement compensé par une augmentation des locations au GRETA CDMA [Création, Design et Métiers d'Art] suite à une réorganisation des locaux que nous louons).

Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, l'hébergement du lycée Louis Armand dans les locaux du lycée François Villon se traduit par un reversement du lycée Armand vers Villon. Nos tutelles (Région Île-de-France et Rectorat de Paris) n'ayant pas imposé de solution, les négociations ont mis plusieurs mois à aboutir et les principes de calcul du reversement n'ont vraiment été acceptés qu'en mars 2018 (pour le service ALO, le reversement de septembre-décembre 2017 est de 8.000,00€).

### 2.2 : Service AP / Recettes et dépenses

La recette principale de l'exercice 2017 est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par la Région Île-de-France. Le code activité « 0DGF » permet de suivre son utilisation ; elle était de 37.495,00€.

Les autres recettes sont des ressources spécifiques, provenant du Rectorat de Paris (codes activité en « 13 » ou « 16 ») et surtout de la Région Île-de-France (codes en « 2 »). Le lycée a également reçu des participations des familles au titre des voyages scolaires (6.500,00€ pour le Ski et 2.016,00€ pour le Surf) et a encaissé 761,49€ de remboursements (dégradations, carnets ou manuels perdus).

Enfin, le lycée perçoit la taxe d'apprentissage au titre des BTS. En 2017, celle-ci s'élève à 2.096,00€ utilisés précisément pour les enseignements des BTS.

Concernant les ressources spécifiques, l'utilisation des crédits est la suivante :

#### **Rectorat :**

Crédits globalisés (attribués par un vote du CA au droit de reprographie) :	<b>638,55€</b>
Mission de lutte contre le décrochage scolaire :	<b>2.579,18€</b>



4/6

	<b>Total</b>	<b><u>3.217,73€</u></b>
<b>Région Île-de-France :</b>		
Subvention Manuels scolaires, y compris le reliquat		<b>10.018,00€</b>
Reliquat subvention d'équipement EPS		<b>383,28€</b>
Reliquat subvention d'équipement Sciences physiques		<b>1.422,97€</b>
	<b>Total</b>	<b><u>11.824,25€</u></b>

Les crédits du Rectorat comme ceux de la Région sont « affectés », c'est-à-dire fléchés par le bailleur de fonds pour des dépenses spécifiques et contrôlés sur cette base.

#### **Voyages et sorties scolaires**

Sorties scolaires prises en charge par le lycée sur ressources propres	<b><u>1.863,80€</u></b>
Voyage Climat pris en charge par le lycée sur ressources propres	<b><u>2.963,98€</u></b>

Voyage au Ski – Participation des familles : **6.500,00€**

Voyage au Ski – Prise en charge du lycée : **7.794,60€**

Total voyage au Ski **14.294,60€**

Voyage au Surf – Participation des familles : **2.016,00€**

Voyage au Surf – Prise en charge du lycée : **2.909,05€**

Total voyage au Surf **4.925,05€**

Rappelons que le prélèvement sur fonds de roulement décidé par le CA en avril 2017 a abondé la part « Sorties » de 5.000,00€, mais que cette somme n'a pas été utilisée (les ressources propres ont suffi).

Le même prélèvement a augmenté la ligne budgétaire du CDI (**+5.000,00€**) et les dépenses pédagogiques communes (**+5.000,00€**).

En dépenses du service AP, nous retrouvons toutes les subventions affectées ; le total des dépenses réalisées est nécessairement identique aux recettes puisque celles-ci sont faites en fonction de l'utilisation des subventions. Le reliquat de ces subventions a été ouvert au début de l'exercice 2018 et continue d'être utilisé.

Les autres dépenses, principalement le domaine « DISCIP » (ventilation des crédits par disciplines) et très secondairement le domaine « DIVA » (animations) constituent l'utilisation de la dotation de fonctionnement.

Si nous mettons de côté les subventions spécifiques, nous constatons :

- 1/ l'utilisation quasi complète des 5.000,00€ prélevés (pour le CDI) ;
- 2/ une très faible utilisation des crédits pour les animations : 56,00€ utilisés pour 800,00€ de crédits ouverts ;
- 3/ une relativement faible utilisation des crédits pédagogiques : 28.680,59€ utilisés (61%).

Le point n°3 indique des possibilités de renouvellement des équipements pédagogiques, ce que nous commençons à faire avec les professeurs de sciences en ce début d'année 2018 (en utilisant également le budget du collège).

#### **Service ALO / Recettes et dépenses**

Le service ALO concentre une grande partie des ressources de la cité scolaire ; c'est également le service qui regroupe la majeure partie des dépenses, y compris pour le matériel utilisé en pédagogie (contrats de photocopieurs et petit matériel informatique notamment).

La dotation annuelle attribuée par la Région est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le code activité « 0DGF » permet d'en suivre l'utilisation ; elle était de **51.345,00€**.

Les autres recettes se divisent en ressources propres dont la libre utilisation fait partie de l'autonomie de l'établissement et en ressources « affectées » dont l'utilisation est fléchée par le bailleur de fonds.

Les ressources propres sont essentielles au fonctionnement de la cité scolaire et se répartissent de la façon suivante pour 2017 :



5/6



Soit, un total de **249.181,55€**, plus faible que prévu pour les raisons évoquées plus haut (arrivée de Louis Armand, arrêt de certaines locations).

Voici le détail des redevances d'occupation des locaux scolaires pour 2017 :



Ce total de **146.491,23€** est à comparer avec le résultat de 2016 (190.805,21€, soit une diminution de 44.313,98€). En 2018, comme nous l'avons signalé dans notre rapport pour le projet de budget, le GRETA diminuera légèrement et CHEF disparaîtra. Ajoutons qu'environ 14.000,00€ seront utilisés au service AP pour les voyages scolaires.

Pour le service ALO, les ressources affectées proviennent principalement de la Région Île-de-France (codes activité en « 2 ») et concernent les travaux et les contrôles ou contrats obligatoires au titre de la sécurité. Ces subventions ont été utilisées à hauteur de **337.091,62€**. Le reliquat de 517.710,68€ a été ouvert en début d'exercice 2018 et continue d'être utilisé.

Sans détailler l'ensemble des dépenses effectuées, précisons les réalisations les plus importantes de 2017 :



Les travaux et équipements en cuisine ont été faits grâce à plusieurs financements cumulés. La rénovation de l'administration fait suite au dégât des eaux (subvention reçue en compensation).

Un autre type de ressources affectées (suivi en code « 19 ») : les crédits permettant au lycée de payer les salaires des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) et les Emplois d'Avenir Professeurs (EAP). Le lycée reçoit de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) les crédits lui permettant de régler ces salaires. L'ASP est un établissement public interministériel qui joue un rôle d'organisme payeur à la fois pour l'État et pour certaines collectivités territoriales, dont la Région Île-de-France. Le lycée reçoit une compensation à la fois de l'État et de la Région via l'ASP.

Si nous mettons de côté les subventions spécifiques, nous constatons :

1/ les crédits prélevés par DBM en avril 2017 n'ont pas été utilisés :

1a/ le contentieux lié aux photocopieurs est encore en jugement (deux dossiers sont réglés, trois restent en procès) et, donc, le prélèvement de 50.000,00€ n'a heureusement pas servi ;

1b/ les travaux prévus sur fonds propres n'ont pas pu être menés à bien, en particulier du fait des nombreux autres dossiers traités par le service Intendance en 2017 et du fait du changement de gestionnaire, mais aussi parce que l'une des propositions reçues nous a paru trop onéreuse et que la remise en concurrence prend plus de temps que nous le pensions ;

2/ pour les mêmes raisons qu'au point 1a, les « provisions pour risques » (contentieux photocopieurs) retombent totalement en fonds de roulement (35.000,00€ prévus au budget initial + 50.000,00€ prélevés sur FdR).

3/ la diminution des ressources propres depuis 2016 (stabilisée à partir de 2018) doit nous inciter à une réelle prudence dans l'utilisation des crédits du service ALO qui peuvent paraître très importants mais qui, sans les ressources propres, se réduisent à peu au regard de la grandeur de la cité scolaire et des moyens qui sont alloués par nos tutelles, y compris avec le reversement du collège.

Les autres lignes n'appellent pas de commentaires particuliers.

### **Service VE / Recettes et dépenses**

Le service VE est à l'équilibre en recettes et en dépenses, les dépenses étant faites à l'aide de subventions affectées, qui viennent du Rectorat (codes en « 1 ») et de la Région (codes en « 2 »).



6/6

En 2017, la seule subvention du Rectorat utilisée est le fonds social lycéen : **844,10€**.

**Subventions de la Région :**

- Aide régionale à la demi-pension en fonction du quotient familial (en remplacement des aides régionales à la DP, pré-bac et post-bac) : **7.153,90€**
- Aide régionale à la DP pré-bac : **1.879,86€**
- Prime d'équipement pour les BTS : **1.451,00€**
- Projet « Réussite pour tous » : **6.570,00€**

**Services spéciaux**

Cette classification renvoie à des missions de service public qu'on ne retrouve pas systématiquement en EPLE.

**Service SRH / Recettes et dépenses**

Le SRH, en hausse, est excédentaire de 36.656,86€.

Ce service est géré dans les conditions définies par la Région Île-de-France selon la convention qui nous lie. Les « Reversements sur Recettes de Restauration » (2RR, reversement d'une partie des tarifs I et J) et le Fonds Commun (FCRSH, 4.5%) sont budgétisés selon leurs règles. Hors reversement au service ALO (contribution aux charges communes), les recettes sont utilisées pour l'achat des denrées.

Depuis la rentrée de septembre 2017, et pour toute la durée des travaux de restructuration du lycée Louis Armand, les demi-pensionnaires et les commensaux de ce lycée déjeunent à la demi-pension de François Villon. Les recettes au titre de la DP (à la fois élèves et commensaux) sont suivies dans le budget du lycée Louis Armand mais font l'objet d'un reversement à Villon (l'intégralité des repas commandés moins les 4,5% du FCRSH et le reversement sur recettes de restauration, RR).

**Service SBN / Recettes et dépenses**

Le service des bourses nationales est à l'équilibre en dépenses et en recettes : **87.055,96€**. Le lycée réalise pour le compte de l'État la liquidation et le paiement des bourses attribuées aux élèves.

---ooOOoo---

À Paris, le 5 avril 2018

Le Proviseur :

Nicolas BRAY

P.J. : Compte financier 2017